

BULLETIN D'INSCRIPTION

SALONS DES BEAUX-ARTS DE LORRAINE 2022

Document à retourner avant le 15 septembre 2022 à la présidente de l'association par courrier :

NADINE BOUIS – 29 rue Kennedy - 57570 CATTENOM - FRANCE

ou par email : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

Merci de
cocher la
ou les cases
de votre
choix

EXPO 1 - THIONVILLE. Casino municipal. 07 au 09 octobre

EXPO 2 - METZ. Basilique St Pierre aux Nonnains. 14 au 16 octobre

Vous pouvez choisir les mêmes œuvres ou d'autres si vous participez aux 2 expositions

NOM / PSEUDO (majuscules) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____


Téléphone : _____ Email : _____

Adhérent à la Maison des Artistes ou AGESEA : OUI NON N° Siret : _____

Membre de la Société académique Arts – Sciences – Lettres de Paris : OUI NON

TITRE DE L'ŒUVRE (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS	PRIX DE VENTE

Vérifiez si les dimensions de l'ensemble de vos tableaux sont compatibles avec le format du panneau. Aucun frais si votre dossier n'est pas sélectionné.

 Précisez votre choix de participer à 1 ou 2 expositions avec 1 ou 2 panneaux	Expo 1	Expo 2	S/TOTAL
Droits d'accrochage PEINTURE, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo, ... <ul style="list-style-type: none">pour 1 panneau d'exposition de Haut. 220 cm x largeur 120 cm sur 1 seule face :pour 2 panneaux d'exposition de Haut. 220 cm x largeur 120 cm sur 1 face chacun : <i>Voir dimensions maximales des tableaux dans le règlement du salon – cf page 7</i>	50 €	50 €
Droits d'accrochage SCULPTURE : 2 œuvres maximum. <i>Les exposants fourniront leurs propres socles blancs ou noirs – cf page 6</i>	50 €	50 €
Facultatif : Forfait de prise en charge et réexpédition des œuvres par La Poste en Colissimo. <i>Uniquement pour les tableaux – voir conditions page 5</i>	45 €	
Facultatif : Forfait de prise en charge des œuvres Aller et Retour en région parisienne. <i>Uniquement pour les tableaux – voir conditions page 5</i>	50 €	
Droits d'entrée pour chaque artiste pour l'EXPO 1 ou l'EXPO 2 ou les deux.			45 €
		TOTAL	

J'enverrai mes œuvres par La Poste ou par transporteur OUI NON

Paiement par chèque à l'ordre de Société des Beaux-Arts de Lorraine. Encaissement dès confirmation de la sélection.

Paiement par virement bancaire à effectuer dès confirmation du comité de sélection.

Les coordonnées bancaires du compte de l'association seront communiquées dans le mail de confirmation.

Je soussigné(e) _____, déclare accepter sans réserve le règlement des Salons des Beaux-Arts de Lorraine et dégage l'association de toute responsabilité.

Date : _____

Signature :

REGLEMENT

SALONS DES BEAUX-ARTS DE LORRAINE 2022

EXPO 1 – THIONVILLE : du 07 au 09 octobre 2022

EXPO 2 – METZ : du 14 au 16 octobre 2022

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SALONS 2022 :

Sont admis à participer tous les artistes de toutes nationalités dans les disciplines de peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique, photographie et techniques mixtes.

Chaque artiste peut choisir d'exposer à l'**EXPO 1 à Thionville du 07 au 09 octobre 2022** ou à l'**EXPO 2 à Metz du 14 au 16 octobre 2022** ou **aux deux expositions**. Merci de cocher les cases correspondantes sur le bulletin en fonction de la ou des périodes choisies.

Récapitulatif :

Les droits d'entrée et droits d'accrochage pour la participation à une exposition sont de :

- Pour 1 panneau d'exposition : 45 € droits d'entrée + 50 € droits d'accrochage = 95 €
- Pour 2 panneaux d'exposition : 45 € droits d'entrée + 95 € droits d'accrochage = 140 €

Les artistes ont la possibilité s'ils le souhaitent de participer aux 2 expositions.

Dans ce cas, les montants des inscriptions seront les suivants :

Réservation d'1 panneau d'exposition pour l'EXPO 1 et l'EXPO 2 :

- 45 € droits d'entrée + 2 x 50 € droits d'accrochage = 145 €

Réservation de 2 panneaux d'exposition pour l'EXPO 1 et l'EXPO 2 :

- 45 € droits d'entrée + 2 x 95 € droits d'accrochage = 235 €

Seules les œuvres originales seront acceptées, toute copie totale ou partielle sera refusée.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du Comité de sélection.

SÉLECTION DES ŒUVRES :

Le nombre de places étant limité, nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt.

Les photos des œuvres inscrites devront impérativement être transmises avec le dossier d'inscription. **Le comité de sélection se réserve le droit de ne sélectionner qu'une partie des œuvres inscrites, sa décision est sans appel.**

Les photos devront être de bonne qualité, en format JPG ou BMP et adressées :

- par mail : beaux.arts.lorraine@hotmail.com
(Possibilité d'utiliser un logiciel de transfert type « WeTransfer »).
- sur CD ou clé USB à adresser par courrier avec le bulletin d'inscription

Merci de préciser le titre exact de l'œuvre comme nom de vos fichiers.

Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

Un courrier ou email vous sera envoyé pour confirmer votre inscription.

Sans réponse de notre part après le 15 septembre 2022, veuillez considérer que votre demande de participation n'a pas été retenue. Le nombre d'artistes sélectionnés est volontairement limité.

Merci pour votre compréhension.

RÈGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- Soit par chèque bancaire qui sera encaissé dès la sélection de l'artiste.

Possibilité de payer en 2 fois, dans ce cas le 1^{er} chèque sera encaissé dès la sélection de l'artiste et le 2^{ème} chèque sera encaissé le 15 septembre 2022.

Pour cette solution, les 2 chèques devront être joints au bulletin d'inscription.

- Soit par virement bancaire à effectuer dès confirmation de la sélection de l'artiste sur le compte Crédit Mutuel de l'association. Les références du compte bancaire de l'association seront fournies dans le courriel de confirmation.

A noter :

- Aucun remboursement ne sera effectué après validation de la sélection du candidat par le Comité.
- Les chèques des candidats qui ne seront pas retenus leur seront restitués.

JURY :

Le Salon est destiné à encourager et promouvoir les artistes par l'attribution de nombreuses récompenses dans le but de valoriser leur travail artistique.

Le Jury sera composé de professionnels des arts, de la culture et de l'enseignement : critiques d'art, jurés de salons nationaux et internationaux, galeristes et artistes reconnus. La décision du Jury est sans appel.

Il est précisé que les membres de l'association ne font pas partie du Jury par souci d'équité.

Plusieurs Prix en numéraire, Prix de nos sponsors et partenaires ainsi que des médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales seront décernés en plus du Grand Prix des Salons des Beaux-Arts de Lorraine 2022 d'un montant de 1.500 euros.

Le nombre et le montant des récompenses pourront être adaptés en fonction de la générosité de nos partenaires.

Les membres du Jury, les Invités d'Honneur ainsi que le lauréat du Grand Prix de la précédente édition seront hors concours.

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats autorisent la Société des Beaux-Arts de Lorraine à reproduire gratuitement les œuvres primées en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

VENTE :

Les artistes exposants qui souhaitent vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n° MDA) ou AGESEA. S'ils sont primo-vendeurs, ils s'engagent en cas de vente à fournir une facture et à se déclarer.

En cas de vente : les chèques ou virements bancaires seront établis directement au nom de l'artiste qui devra produire factures et certificats d'authenticité. Les artistes sont invités à faire un don de 10 % du montant de leur œuvre à l'association.

ASSURANCE :

La Société des Beaux-Arts de Lorraine est couverte au titre de la responsabilité civile organisateur. Il appartient à chaque artiste d'assurer ses propres œuvres et le matériel qu'il utilise. L'artiste peut s'il le juge nécessaire assurer ses œuvres par un contrat « clou à clou » auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

Par l'acceptation du présent règlement, les artistes déclarent dégager la Société des Beaux-Arts de Lorraine de toute responsabilité, et ainsi renoncer à tout recours contre elle, en cas de vol, de perte, de détérioration, d'incendie ou tout autre accident à l'encontre de leurs œuvres qui pourraient survenir durant le temps de l'exposition, de son installation et lors de son décrochage.

L'exposant ou sa compagnie d'assurance ne pourront réclamer aucune indemnité à l'association.

Par ailleurs, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation totale ou partielle de l'exposition suite à un cas de force majeure ou bien pour toute autre raison indépendante de notre volonté : incendie, catastrophes naturelles, indisponibilité de la salle d'exposition, ...

Dans cette éventualité, vous aurez la possibilité de participer à l'une de nos expositions qui suivra selon votre choix. Notre association organisera chaque année 2 ou 3 Salons des Beaux-Arts notamment à Thionville, Metz et au Luxembourg.

Les frais que vous aurez engagés pour l'un des Salons 2022 seront reportés sur votre participation future à l'exposition choisie par vous sans que cela engendre de nouveaux frais : droits d'entrée, frais d'accrochage, options transport, ...

DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES :

Le dépôt des œuvres aura lieu :

- **EXPO 1 à Thionville** : le jeudi 06/10 entre 14H00 et 18H00.
- **EXPO 2 à Metz** : le jeudi 13/10 entre 14H00 et 18H00.

Le retrait des œuvres aura lieu :

- **EXPO 1 à Thionville** : le dimanche 09/10 à partir de 18H00.
- **EXPO 2 à Metz** : le dimanche 16/10 à partir de 18H00.

Les œuvres restant sur place après le décrochage seront entreposées moyennant des frais de gardiennage de 5€/jour et par œuvre.

Le BON de retrait ci-joint devra impérativement être présenté à la sortie du Salon lors du décrochage.

EXPÉDITION DE VOS ŒUVRES :

Vous avez la possibilité de nous expédier vos œuvres entre le 20 et le 30 septembre 2022 par la Poste ou par transporteur. **Merci de le préciser sur votre bulletin d'inscription.**

Dans ce cas, vous pourrez envoyer vos œuvres à l'adresse de la présidente de l'association :

Nadine BOUIS
29 Rue du Président Kennedy
57570 CATTENOM - FRANCE

REEXPEDITION DE VOS ŒUVRES :

Si vous souhaitez faire réexpédier vos œuvres après le Salon, vous devrez régler par avance le coût du forfait de prise en charge et réexpédition de 45 euros en même temps que vos frais d'inscription.

Ce forfait comprend le remballage de l'œuvre dans son carton d'origine, l'acheminement du colis à La Poste et les frais d'expédition en COLISSIMO sans assurance. L'adresse de réexpédition des œuvres sera celle indiquée sur le bulletin d'inscription.

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard dans les délais de livraison du Colissimo ou encore si le colis est endommagé lors du transport effectué par La Poste.

Nous vous demandons de prévoir pour la réexpédition de vos œuvres un emballage adapté et de bonne qualité qui puisse facilement être réutilisé et qui respecte les dimensions imposées par La Poste, à savoir :

1 seul colis compact contenant 1 à 2 tableaux à l'intérieur et pesant moins de 30 kg.

Les dimensions maximales autorisées : Longueur + largeur + hauteur < à 200 cm.

Les colis dont le poids est supérieur à 30 kg et/ou ceux dont $L + l + h > 200$ cm sont refusés.

Si l'artiste souhaite utiliser les services d'un transporteur autre que La Poste, il devra en informer au préalable les organisateurs pour fixer les dates de réception et de retour du colis.

RAMASSAGE ET RETOUR DES ŒUVRES SUR LA REGION PARISIENNE :

Le ramassage des œuvres (tableaux uniquement) en région Parisienne à Chailly en Bière aura lieu pendant le week-end environ 15 jours avant le début du Salon. Le retour des œuvres sera organisé après le Salon.

Les dates et lieu du dépôt et du retrait vous seront communiqués en temps utiles.

Les personnes intéressées sont priées de le signaler sur le bulletin d'inscription et de régler le forfait de 50 euros pour la prise en charge des œuvres en même temps que vos frais d'inscription.

Le forfait comprend la prise en charge des œuvres Aller/Retour ainsi que l'assurance transport « clou à clou » des œuvres.

Les œuvres devront être emballées correctement et solidement. Les tableaux devront disposer d'un système d'accrochage adapté et d'un crochet S.

Pour tout renseignement : Nadine BOUIS → E-mail : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

DROIT A L'IMAGE :

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale des photographies de leurs œuvres présentées à des fins de communication.

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats autorisent la Société des Beaux-Arts de Lorraine et la Ville de Thionville à reproduire gratuitement les œuvres primées en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

MISE EN PLACE – SECTION SCULPTURE :

Les **SCULPTEURS** peuvent présenter 2 sculptures maximum. Les dimensions devront être précisées sur le bulletin d'inscription.

Ils auront à fournir impérativement des socles propres, blancs ou noirs et adaptés aux œuvres.

Choisir de préférence des socles ne dépassant pas 1 mètre de hauteur.

Pour des raisons d'organisation, aucune place attribuée ne pourra être changée.

IMPORTANT

Merci d'indiquer sur le socle de l'œuvre :

Nom, prénom, adresse, titre de l'œuvre.

CONTACT :

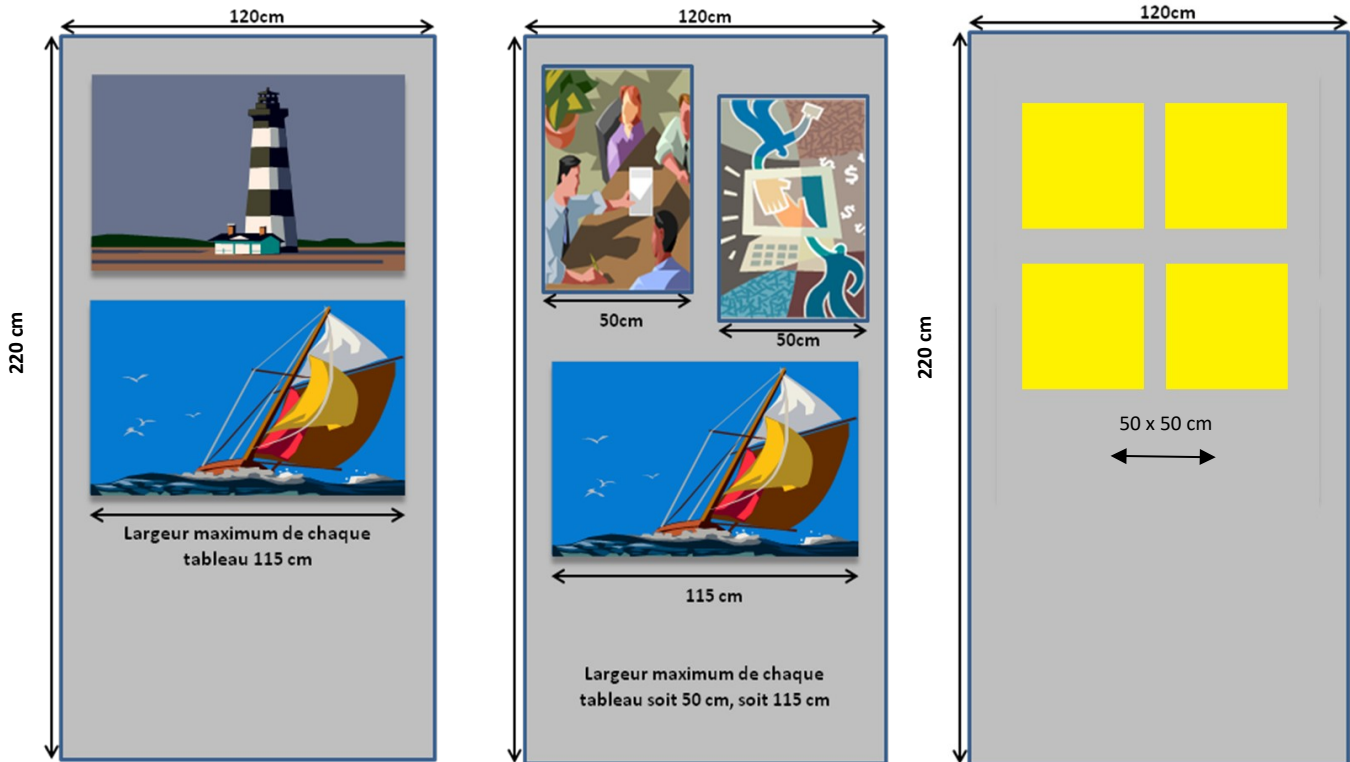
Nadine BOUIS

E-mail : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

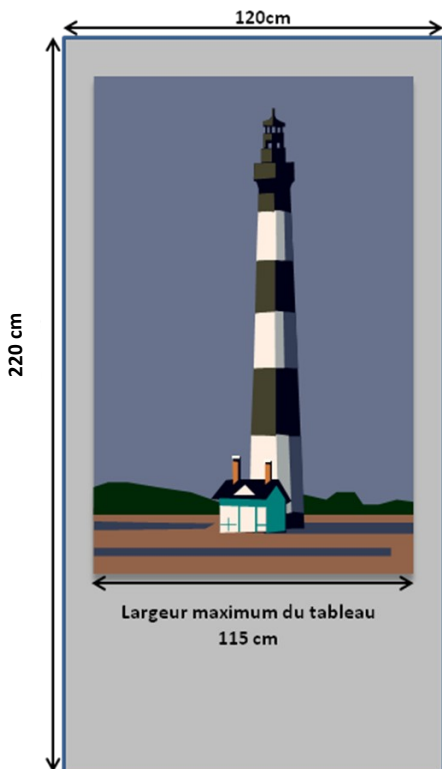
Site internet : www.beaux-arts-lorraine.com

ACCROCHAGE – SECTION PEINTURE, Dessin, Pastel, Aquarelle, Encre, Art numérique, Photo, ... :

Exemple d'accrochage avec 2 ou 3 ou 4 œuvres :



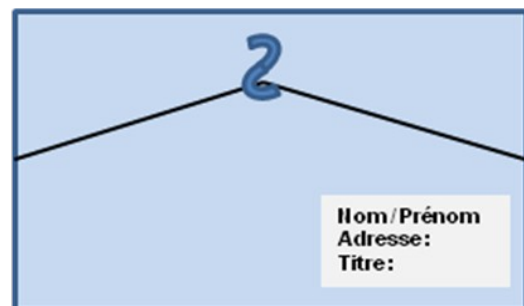
Exemple d'accrochage avec 1 œuvre :



Si vous souhaitez encadrer vos tableaux alors préférez un encadrement sobre type caisse américaine, cache clou ou simple baguette pour préserver une bonne harmonie dans le Salon.

- **Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide à l'arrière avec un crochet S.**
- **Indiquer au dos de l'œuvre :** Nom, prénom et adresse ainsi que le titre de l'œuvre.

Exemple système de fixation



Pour des raisons d'organisation, aucune place attribuée ne pourra être changée.

SALONS DES BEAUX-ARTS DE LORRAINE 2022

DATES IMPORTANTES à RETENIR

INSCRIPTIONS De MAI à SEPTEMBRE Rappel : Le nombre de places est limité. Le Comité de sélection se réunit chaque mois pour la sélection des œuvres.	Les inscriptions seront prises en compte uniquement si elles sont accompagnées du dossier complet comprenant : - Le bulletin d'inscription signé mentionnant prénom, nom ou pseudo, titres des œuvres, technique, prix indicatif et dimensions. - Le chèque correspondant sauf si vous réglez par virement. - Aucun frais si votre dossier n'est pas sélectionné. - Les photos des œuvres exposées avec prénom, nom, titre de l'œuvre, technique et dimensions sont à envoyer sur CD ou clé USB ou par mail à l'adresse : beaux.arts.lorraine@hotmail.com
DÉPÔT DES ŒUVRES EXPO 1 – THIONVILLE Jeudi 6 octobre 2022 de 14H à 18H	Au Casino Municipal Cour des Capucins 43 Rue de Paris 57100 THIONVILLE Stationnement parking en sous-sol de la Cour des Capucins Accès facile au Casino en passant par la galerie marchande. Voir plan d'accès sur le site de l'association : https://www.beaux-arts-lorraine.com/expositions/plan-et-acces/
DÉPÔT DES ŒUVRES EXPO 2 – METZ Jeudi 13 octobre 2022 de 14H à 18H	A la Basilique Saint-Pierre-aux-Nonnains 1 Rue de la Citadelle 57000 METZ Déchargement possible devant la Basilique puis stationnement dans le Parking Public couvert URBIS PARK RÉPUBLIQUE, Bd Poincaré, 57000 Metz. Gare TGV de Metz à proximité (environ 1.000 mètres).
VERNISSAGES	VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 à 18H30 à THIONVILLE VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 à 18H30 à METZ
REMISES DES PRIX	DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022 à 14H30 à THIONVILLE DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022 à 14H30 à METZ
RETRAIT DES ŒUVRES	EXPO 1 - THIONVILLE : Dimanche 09 octobre de 18H00 à 20H00. EXPO 2 - METZ : Dimanche 16 octobre de 18H00 à 20H00. Le « BON DE RETRAIT » devra être présenté à la sortie.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Vendredi, samedi : de 10H à 19H30

Dimanche : de 10H à 18H00

PRÉSENCE DES ARTISTES :

Ces expositions donnent à chacun la possibilité de rencontrer son public et de créer un réseau. Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents afin de concrétiser des ventes et des contacts professionnels.

SALONS DES BEAUX-ARTS DE LORRAINE 2022

Merci de
cocher la
ou les cases
de votre
choix

EXPO 1 - THIONVILLE : du 07 au 09 octobre 2022

EXPO 2 - METZ : du 14 au 16 octobre 2022

BON DE RETRAIT DES ŒUVRES

A remettre impérativement à la sortie lors du décrochage

NOM (en majuscules) : _____

Prénom : _____ PSEUDO : _____

TITRE DE L'ŒUVRE * (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS

Merci de dater et signer ce formulaire et le présenter à la sortie de la Salle.

Date du retrait : _____

Signature :